



**Communauté de Communes  
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12  
Email : [infos@cco23.fr](mailto:infos@cco23.fr) - <http://www.pays-sostranien.fr>  
N° SIREN : 242 300 135

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2024\20241104-CC08\Délibérations\CRCC#08-20241104.docx

Objet : **CC N°08 20241104**

**COMPTE RENDU  
du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 04 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatre novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, Président.

Réf : **CRCC#08-20241104.docx**

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Date de convocation : **05/09/2024**

Nombre de votants : **25**

**Étaient Présents :**

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD**, Madame Geneviève **BARAT**, Monsieur Frédéric **MALFAISAN**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Monsieur Dominique **KERSKENS**, Monsieur Julien **BORIE**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Bernard **ALLARD**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Myriam **BROGNARA**, Monsieur Pierre **COURET**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Julien **DELANNE** a donné pouvoir à M. Bernard **AUDOUSSET**,  
Madame Fabienne **LUGUET** a donné pouvoir à Mme Patricia **MOUTAUD**,  
Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER** a donné pouvoir à M. Patrice **FILLOUX**,  
Monsieur Gilles **LAVAUD** a donné pouvoir à Mme Brigitte **JAMMOT**.

**Secrétaire de séance :**

Après appel à candidature, Madame Geneviève **BARAT** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

***Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant à l'ordre du jour sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.***

## **1 : Enfance jeunesse : Demande de subvention exceptionnelle à la Caf de la Creuse pour l'accompagnement de la Communauté de Communes dans la reprise du multi-accueil au titre de l'année 2024**

A la suite des difficultés rencontrées par l'association Les Pitchounets, qui s'était vu confier la gestion des deux services multi-accueil de 18 places et relais petite enfance, la collectivité a dû organiser la reprise de l'activité de l'association, en régie directe, à partir du 1er janvier 2024, dans le cadre de sa compétence « étude et coordination de la politique petite enfance ».

Les élus communautaires se sont prononcés en ce sens lors du conseil communautaire du 31 juillet 2023. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, les deux structures ne sont plus portées par l'association Les Pitchounets, qui a acté sa dissolution au 31 décembre 2023 lors de sa dernière assemblée générale, mais sont gérées en régie directe par la Communauté de Communes.

Lors de nombreux échanges et temps de travail, la CAF de la Creuse a fait part de son soutien à la reprise du service en régie directe par la collectivité. Ainsi, afin d'accompagner la collectivité dans ce changement, la CAF a alloué une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 50 000€ destinée à contribuer au financement du déficit 2023 de l'association.

Le cap de la reprise en régie franchi au 1er janvier 2024, la collectivité a dû mettre en œuvre d'importants moyens, techniques, humains et financiers, pour maintenir la continuité du service public de la petite enfance.

Pour soutenir la collectivité dans sa démarche, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter à nouveau la CAF à hauteur de 50 000€ pour l'année 2024.

*Madame Brigitte JAMMOT ne prend pas part au débat et au vote.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Sollicite la CAF de la Creuse à hauteur de 50 000€ pour le fonctionnement du multi accueil au titre de l'année 2024 ;**
- **Autorise le Président à déposer la demande de subvention correspondante ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **2 : Enfance jeunesse - Modification du règlement intérieur du multi-accueil Les Pitchounets concernant la facturation des jours d'absence des enfants**

L'article 8.2 du règlement intérieur du multi-accueil, adopté par délibération du 14 décembre 2023 (réf 20231214-14) prévoit que « Les absences pour maladie ou hospitalisation feront l'objet de 3 jours facturés au titre du délai de carence, et devront être justifiées par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation (ceci afin de suspendre la facturation à partir du 4<sup>ème</sup> jour) ».

Constatant clairement une diminution des absences pour maladie des enfants, notamment depuis le mois de juin 2024, il est proposé d'appliquer une baisse du nombre de jours de carence à compter du 1er juillet 2024, passant ainsi de 3 à 1 jour.

Le règlement intérieur serait modifié comme suit :

**« Les absences pour maladie ou hospitalisation feront l'objet de 1 jour facturé au titre du délai de carence, et devront être justifiées par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation (ceci afin de suspendre la facturation à partir du 2<sup>ème</sup> jour) ».**

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Adopte la modification du règlement intérieur du multi-accueil Les Pitchounets concernant la facturation des jours d'absence des enfants comme proposé ci-dessus ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **3 : Finances : Dépôt d'une demande de subvention LEADER au titre de la programmation 2024 du Centre Culturel Yves Furet**

Pour faire face à la diminution de la participation des partenaires institutionnels (DRAC, Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Creuse) ; au financement de la programmation du Centre Culturel Yves Furet, il est proposé de déposer une demande de subvention leader en présentant un projet de programmation de spectacles d'humour et concerts itinérants renforçant la place des femmes dans la création du spectacle vivant.

Ce projet vise à valoriser les artistes féminines et à leur donner la visibilité qu'elles méritent, tout en participant à une dynamique de développement culturel et social dans la région.

L'objectif est d'organiser trois événements autour de femmes artistes afin de promouvoir leur travail. Pour rappel, il s'agit de spectacles qui figurent dans la programmation culturelle 2024-2025 telle que validée par le Conseil Communautaire par délibération du 15 juillet 2024.

Les trois événements programmés pour 2024 sont les suivants :

- 19/10/2024 : Douilly au Centre Culturel Yves Furet - La Souterraine (23300) (Humour)
- 08/11/2024 : Clara YSE au Centre Culturel Yves Furet - La Souterraine (23300) (Chanson)
- 06/12/2024 : Carmen Maria Vega à la salle Apollo - Dun le Palestel (23800) (Chanson) ;

**Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le président à déposer une demande de subvention LEADER à hauteur de 15 000€ pour le financement de ces spectacles.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Autorise le président à déposer une demande de subvention LEADER à hauteur de 15 000€ pour le financement de spectacles de la saison culturelle 2024;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **4 : Finances : Décisions modificatives Budget principal et Budget Annexe Pépinière d'entreprises pour la réalisation de travaux de remise en état des locaux de la Pépinière d'Entreprises**

Plusieurs travaux de rénovation ont été engagés sur le bâtiment de la Pépinière d'entreprises afin de maintenir les locaux en bon état pour les entreprises qui y sont accueillies.

**Travaux de réfection de toiture :** Remplacement de la visserie d'étanchéité et des tôles translucides, reprise du faitage.

Le devis pour les travaux de toiture de l'entreprise Martinet prévoyait entre autres de changer les tôles bac acier hautes du rampant incluant les translucides responsables des infiltrations d'eau.

Or ce type de tôles comportent 4 ondulations ne se fabrique plus, il nous faut donc aussi changer les tôles basses pour passer en 3 ondulations.

Soit un surcoût de 23 788.00€ HT sur un devis initial de 48 416,60€ HT

**Évacuation d'eau devant les portes sectionnelles des ateliers :**

Les avaloirs existants ne sont pas prévus pour de fortes charges et se sont détériorés.

Il est prévu de les remplacer par des caniveaux adaptés pour un montant de 3 447,13€ HT (entreprise SRTS Gros œuvre qui intervient actuellement sur le chantier de l'Aire d'accueil des gens du voyage).

Au total, il convient de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits à hauteur de 30 000€ HT comme suit :

DECISIONS MODIFICATIVES D'AUGMENTATION DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL									
Budget	Objet	DEPENSES				RECETTES			
		Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
PRINCIPAL	Travaux de remise en état des locaux de la Pépinière d'entreprises	65821	61	Virement au budget annexe Pépinière	30 000,00 €	70875	020	Remboursement frais CIM par les communes	113 000,00 €
		6815	01	Dotations aux provisions pour risques et charges	83 000,00 €				
	TOTAL					113 000,00 €	TOTAL		

DECISIONS MODIFICATIVES D'AUGMENTATION DE CREDITS SUR LE BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES										
Budget	Objet	DEPENSES				RECETTES				
		Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant	
PEPINIERE D'ENTREPRISES	Fonctionnement	023	01	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	74751	61	Subvention d'exploitation du budget	30 000,00 €	
	TOTAL				30 000,00 €	TOTAL				30 000,00 €
	Investissement	2313	61	travaux en cours	30 000,00 €	021	01	Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL				30 000,00 €	TOTAL				30 000,00 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la réalisation des travaux de remise en état des locaux de la Pépinière d'entreprises ;
- Valide les propositions de décisions modificatives à intervenir sur le budget principal et sur le budget annexe Pépinière d'entreprises ;
- Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **5 : Finances : Décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais pour intégrer un dégrèvement de taxes foncières à reverser à l'entreprise SOMAC**

En 2023, une demande de dégrèvement de taxe foncière a été adressée aux services fiscaux pour procéder à une nouvelle évaluation de la valeur locative de l'immeuble industriel exploité par la **SAS SOMAC** (SIREN 331 395 079) dont est propriétaire la **Communauté de Communes du Pays Sostranien** et situé 9013 le Stade (ZI le Cheix) au titre des années d'imposition 2022 et 2023.

Après examen de cette demande, les dégrèvements ont été accordés comme suit :

Année	Montant de l'impôt	Dégrèvement accordé	Impôt ramené à
2022	36 260	3 797	32 463
2023	75 811	11 337	64 474
2024	87 025	12 167	74 858
TOTAL	199 096	27 301	171 795

Dans le cadre du crédit-bail qui lie la Communauté de Communes à la SAS SOMAC, il est prévu que l'entreprise supporte la taxe foncière. De ce fait, il convient donc de lui reverser le montant des dégrèvements perçus.

Considérant l'insuffisance de crédits au budget prévisionnel 2024, il est proposé de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

DECISIONS MODIFICATIVES D'AUGMENTATION DE CREDITS SUR LE BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS										
Budget	Objet	DEPENSES				RECETTES				
		Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant	
BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS	Reversement dégrèvements taxes foncières	65888	01	Reversement dégrèvements Taxes Foncières à l'entreprise SOMAC	27 301,00 €	773	01	Encaissement dégrèvements Taxes Foncières	27 301,00 €	
TOTAL					27 301,00 €	TOTAL				27 301,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide les propositions de décisions modificatives à intervenir sur le budget annexe Ateliers Relais ;
- Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**6 : Finances : Demande de fonds de concours de la Commune de Noth pour le changement du bloc sanitaire du camping de la Cazine**

Dans le cadre de son projet de réaménagement du camping de La Cazine, la Commune de Noth demande un fonds de concours de 10 000€ pour les travaux de reconstruction du bloc sanitaire selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux
Travaux bloc sanitaire	70 000	Etat (DETR/DSL)	46 000	66%
		Fonds de concours CCP	10 000	14%
		Autofinancement Noth	14 000	20%
<b>Total</b>	<b>70 000</b>	<b>Total</b>	<b>70 000</b>	<b>100%</b>

Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD** ne prend pas part au débat et au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide l'attribution d'un fonds de concours de 10 000€ à la Commune de Noth pour le changement du bloc sanitaire du camping de la CAZINE ;
- Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**7 : Économie : Développement de la filière DESIGN et demande de subvention FNADT à hauteur de 100 000€ pour la période 2025-2026-2027**

Créé à la fin des années 1980 en s'adossant sur une cité scolaire comprenant un collège et un lycée général en zone rurale, le pôle design s'est imposé comme l'une des grandes structures de ce type sur le territoire national.

Avec près de 250 étudiants venus de l'ensemble de la France, il comprend :

- 5 DNMADE (Diplôme national des métiers des arts et du design) valant grade licence dans les domaines suivants : graphisme, objet, espace, matériaux textiles et un dernier né, matériaux céramiques en partenariat avec le lycée professionnel du Mas JAMBOST à Limoges.
- Le seul DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués - en cours de mastérisation) de toute la Nouvelle Aquitaine.

L'ensemble de ces structures, auxquelles il conviendrait de rajouter les 105 lycéens du bac STD2A (arts appliqués - unique dans l'académie de Limoges) constitue un établissement original qui représente pour le développement de La Souterraine et de l'ouest creusois un atout majeur pour servir de point d'appui à un véritable éco- système du design.

Dans le cadre de sa stratégie économique, la Communauté de communes du Pays Sostranien a fait de la structuration de la filière DESIGN sur son territoire l'une de ses grandes priorités. Cette stratégie s'articule autour 3 axes majeurs :

- 1) Le renforcement de la visibilité de la formation dans un univers concurrentiel ;
- 2) L'émergence d'un écosystème facilitant la création et le développement de projets professionnels pour favoriser l'installation des jeunes diplômés sur le territoire ;
- 3) Faciliter la restructuration postbac.

L'objectif de cette politique est de garantir l'assise locale et régionale de la filière DESIGN à La Souterraine en développant des synergies entre le monde économique et celui de la formation dans le DESIGN. Dans cette optique, une première étape a été franchie avec la constitution d'un Comité Local Ecole Entreprise (délibération DEL-20230626-05 du conseil communautaire du Pays Sostranien) dont les premiers travaux ont été abordés à l'automne 2023.

Afin d'enclencher l'étape suivante dans ce processus de structuration, les réflexions et les travaux conjoints entre l'administration de la cité scolaire et la Communauté de communes du Pays Sostranien ont porté sur la création d'un poste de chargé de projet, dont la mission sera la structuration de la filière DESIGN.

Le chargé de projet aura pour mission de structurer un environnement favorable à la production et la pérennisation d'actions incluant les formations du DESIGN et l'environnement économique et social des entreprises du territoire. Cela se traduira notamment par la conduite d'initiatives ponctuelles et récurrentes en lien avec les collectivités territoriales, la sphère économique et les formations du DESIGN de la cité scolaire Raymond LOEWY. Afin de

développer une dynamique économique, le chargé de projet concourra à l'implantation et au développement d'entreprises liées au DESIGN sur le territoire notamment en favorisant l'implantation de jeunes diplômés.

La création de ce poste représente aujourd'hui un intérêt stratégique majeur pour la pérennisation des formations du DESIGN sur La Souterraine, mais surtout pour le développement d'un environnement structurant développant une économie du DESIGN.

Le chargé de projet mission DESIGN sera déployé sur le territoire de l'entente intercommunautaire. Cette entente se compose de 3 Communautés de communes ; Pays Dunois, Bénévent Grand-Bourg, Pays Sostranien. Les missions et les réalisations du chargé de projet porteront donc sur ce périmètre en concertation avec les collectivités membres de l'entente.

Le développement de la filière DESIGN se matérialisera par un ensemble de moyens :

- Communication
- Développement
- Ingénierie

Les actions de communication permettront de garantir une plus grande visibilité de la filière DESIGN à destination des futurs étudiants mais également du grand public.

Les actions de développement auront pour but de matérialiser différentes manifestations et événements contribuant à l'implantation et au rayonnement de la filière DESIGN sur l'intégralité du territoire de l'Entente Ouest Creuse et au-delà.

Le recrutement d'une ingénierie dédiée permettra de piloter techniquement l'ensemble des projets, de faciliter et fluidifier leur concrétisation auprès du grand public et du monde de l'entreprise.

Un comité de pilotage établira un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés et définira les modalités d'intervention et les moyens mobilisés. Il assurera le suivi de la réalisation des objectifs et leur évaluation. Il se réunira à minima 2 fois par an.

La durée de l'opération est prévue sur 3 ans (2025-2026-2027) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Période 2025-2027				2025		2026		2027		
Dépenses HT		Ressources		Taux	Dépenses HT	Ressources	Dépenses	Ressources	Dépenses	Ressources
Actions de communication	21 000	Etat FNADT	100 000	45,45%	7 000	33 333	7 000	33 333	7 000	33 333
Actions de développement	33 000	Région NA	75 000	34,09%	11 000	25 000	11 000	25 000	11 000	25 000
Bureautique/équipement	4 000				1 333		1 333		1 333	
Salaires ingénierie (1EIP)	162 000	Autofinancement EOC	45 000	20,45%	54 000	15 000	54 000	15 000	54 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>		<b>220 000</b>		<b>73 333</b>	<b>73 333</b>	<b>73 333</b>	<b>73 333</b>	<b>73 333</b>	<b>73 333</b>
<b>Autofinancement EOC</b>							<b>Autofinancement EOC</b>			
	CCPS	43,00%	19 350				CCPS	43,00%	6 450	
	CCPD	29,00%	13 050				CCPD	29,00%	4 350	
	CCBGB	28,00%	12 600				CCBGB	28,00%	4 200	
			45 000						15 000	

Le plan de financement proposé n'intègre pas l'achat d'un véhicule de service affecté au poste de chargé de projet qui sera à répartir entre les 3 EPCI de l'entente sans financement FNADT-Région-Leader.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide le plan de financement proposé et charge le Président d'effectuer les demandes de subventions correspondantes ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **8 : Économie : Structuration de la filière EAU : feuille de route, stratégie de structuration de la filière**

Dans le cadre de sa stratégie économique, le Pays Sostranien a distingué des filières spécifiques pouvant apporter une plus-value au territoire de la communauté de communes. 3 filières se distinguent :

- Le Design
- Le Tourisme
- L'Eau

Le Design fait d'ores et déjà l'objet d'une stratégie de filière autorisant la mise en œuvre d'actions spécifiques qui se mettent en place progressivement.

Concernant le tourisme de nombreuses actions tournant autour des différents axes stratégiques définis se concrétisent.

En ce qui concerne l'Eau, le Pays Sostranien souhaite articuler sa stratégie autour de 2 axes majeurs :

1. Développer la création d'emplois en favorisant le développement d'entreprises locales, la formation et l'insertion, l'incitation économique ;
2. Développer l'innovation et la recherche en s'appuyant sur le rayonnement de l'Office International de l'Eau en lien constant avec la politique régionale de l'Eau de la Région Nouvelle-Aquitaine.

De ce fait, il est primordial pour la Communauté de communes de se doter d'une feuille de route, à l'image de celle portant sur la structuration de la filière Design qui a par la suite, été reprise par la Région Nouvelle Aquitaine. Celle-ci permettra de développer de manière plus opérationnelle, la filière EAU sur le territoire du Pays Sostranien afin d'être un levier socio-économique différenciant devant contribuer à renforcer la création d'emplois sur le territoire à travers le développement d'entreprises locales et la formation, mais également à favoriser l'innovation et la recherche.

Dans ces conditions, la structuration de la filière EAU doit s'accompagner d'actions stratégiques visant à :

- Harmoniser les politiques régionales et intercommunales sur la thématique de l'Eau ;
- Permettre la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en recherche d'emplois ;
- Favoriser la création et l'implantation d'entreprises du secteur de l'Eau.

La feuille de route développe un certain nombre de propositions d'actions, entrant dans le champ de compétence de la Communauté de communes du Pays Sostranien en matière de soutien aux entreprises, de soutien à la formation et à l'insertion professionnelle et à l'animation économique du territoire.

Le détail de cette feuille de route a été validé par la Commission économique du 26 septembre 2024 tel que joint en annexe.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Adopte la stratégie de structuration de la filière Eau telle que développée en annexe ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **9 : Économie : Aide directe aux entreprises – La Souterraine Industrie (LSI)**

A la demande de l'entreprise, et afin de soutenir l'activité du site de La Souterraine, 3 réunions se sont tenues respectivement les 17 et 25 juillet, ainsi que le 29 août 2024. Lors de ces réunions, la situation humaine et économique a été détaillée, tant par la direction que par les représentants du personnel qui sont systématiquement associés à ces démarches.

Appartenant au groupe GMD (actuellement en vente), LSI a reçu le feu vert de la direction pour entamer des démarches en termes de diversification de l'activité du site. L'ensemble des acteurs du site ayant la forte volonté de pérenniser l'entreprise via une diversification de son activité, il a été présenté au Président de la Communauté de communes un projet d'audit de site portant à la fois sur les ressources humaines et matérielles en vue de constituer un « CV de site ».

Ce CV permettra à l'entreprise de s'orienter au mieux dans la prospection de nouveaux clients avec l'objectif de diversifier sa clientèle et ses productions. L'entreprise souhaite être accompagnée dans cette démarche par le groupe Syndex.

Syndex est un cabinet d'expertise qui officie déjà au sein du groupe GMD et qui connaît les problématiques particulières liées au site LSI. L'action du cabinet se fait à l'échelle du groupe GMD ce qui lui permet d'avoir une vision globale de l'entreprise.

La constitution de ce CV de site représente la 1ère étape d'un projet en 2 phases. A la suite de l'étude et de la constitution du CV, un accompagnement à la prospection de clients pourra être mis en place.

Par courrier en date du 22 juillet 2024, l'entreprise LS Industrie, représentée par sa directrice Madame Mofida GSOURI a sollicité le Président de la Communauté de communes pour une aide financière permettant la réalisation de cette étude. Le budget total estimé pour cette opération serait de 65 000 € HT dont 30 000 € pour la 1ère et la constitution du CV de site.

Il est à préciser que la Région Nouvelle Aquitaine (CADET et service des Entreprises en retournement) a été associée sur les différentes réunions et co-financera cette opération à hauteur de 50%. Au regard de l'importance de l'entreprise sur le territoire sostranien, de son histoire tant humaine qu'économique et de sa situation actuelle, il

est proposé que la Communauté de communes s'associe à cette démarche en apportant un cofinancement de cette opération, plafonné à 15 000 € via une aide directe à l'entreprise.

La Communauté de communes suivra avec attention l'audit qui sera réalisé sur le dernier trimestre 2024 ainsi que ses résultats qui se matérialiseront par la constitution du CV de site. Par la suite (et cette action a par ailleurs été anticipée) les services de la Communauté de communes mobiliseront les acteurs et prescripteurs du développement économique et en particulier la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ou l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine, afin de favoriser des dynamiques de recherches de potentiels clients pouvant être amenés à travailler durablement avec LSI.

**Compte tenu de la situation de l'entreprise et sur proposition de la Commission économique du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la demande d'aide pour le financement d'un diagnostic permettant la constitution d'un CV de site et l'accompagnement à la prospection de clients à hauteur de 15 000 €.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :**

- **Attribue une subvention totale de 15 000€ pour le financement des 2 étapes du projet que sont la constitution d'un CV de site d'une part et la mission de prospection de clients d'autre part.**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **10 : Économie : Aide directe aux entreprises – Office International de l'Eau (OIEau)**

En lien avec l'OIEau dans le cadre du développement d'une filière économique de l'Eau sur le Pays Sostranien, la Communauté de communes a été sollicitée par l'OIEau dans le cadre d'un projet d'extension et de réhabilitation de son site de La Souterraine, siège social de l'organisme.

Le centre de formation de La Souterraine de l'OIEau est leader en France dans son domaine d'expertise, les clients qui sollicitent ses services sont nombreux et variés (exploitants publics et privés de l'eau potable et de l'assainissement, bureaux d'études, équipementiers, industriels, services d'État, ...). L'ensemble des thématiques liées à l'eau et sa gestion y sont abordés. Le site de La Souterraine compte 23 ETP.

Localement, l'OIEau contribue à développer l'activité économique du territoire sostranien. Les sites de Limoges et la Souterraine accueillent chacun entre 1 500 et 2 000 apprenants/an pour des séjours d'environ 4 à 5 nuitées / personne (soit environ 6 000 à 10 000 nuitées/an), ce qui impacte de façon non négligeable, le tissu économique local (hébergement, restauration, transport, achats divers par ces apprenants, valorisation de l'attractivité du territoire, ...). Une étude menée par la CCI 87 a estimé à 6,5 millions d'euros les retombées économiques du site sostranien de l'OIEau sur le territoire.

L'OIEau accompagne régulièrement les collectivités creusoises en appui de projet et nourrit des partenariats importants depuis plusieurs années avec les structures de formation existantes sur le territoire creusois et haut-viennois comme le Lycée agricole d'Ahun ou l'Université de Limoges et accueille plus de 100 étudiants / an en formation initiale sur l'ensemble des 2 sites.

Dans son souhait de renforcer et développer son activité sur le site de La Souterraine, l'organisme de formation porte plusieurs projets importants.

Le site actuel possède déjà une réserve foncière conséquente lui permettant d'envisager un développement serein de ses infrastructures à court et moyen termes avec notamment le projet de construction de plateformes pédagogiques toujours plus innovantes et répondant aux besoins en constante évolution de la formation aux métiers de l'eau.

Le site de La Souterraine contribue à maintenir le positionnement de l'OIEau en tant que 1er organisme de formation en Europe dédié aux métiers de l'eau.

Dans cette optique, et comme cela a déjà été présenté lors de la commission économique du 16 juillet 2024 dans ses locaux, l'OIEau porte actuellement 3 projets d'investissements :

1. *La construction d'une extension du centre de formation*
2. *La réhabilitation de l'atelier des services techniques*
3. *La construction de nouvelles plateformes pédagogiques.*

Pour l'ensemble de ces projets, le budget prévisionnel prévoit un montant total des dépenses de 2 290 000 € HT. Le financement de cette opération pourrait être envisagé de la manière suivante :

- Autofinancement : 155 000 € (6.8%)
- Emprunt (immobilier et mobilier) : 1 100 000 € (48%)
- FEDER : 150 000 € (6.6%)

- Aide Etat : 185 000 € (8.1%)
- Aide Région : 600 000 € (26.2%)
- Aide complémentaire CCPS : 100 000 € (4.4%)

Entrant dans le cadre d'une stratégie de filière économique, il est proposé que la Communauté de communes du Pays Sostranien accompagne le projet de l'OIEau à hauteur de 100 000€.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Attribue une subvention totale de 100 000€ pour le financement des projets présentés par l'OIEau.**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **11 : Économie : Aide directe aux entreprises – PRO-FUSION**

L'entreprise PRO-FUSION, créée en Pays Sostranien sur la commune de St Maurice La Souterraine, avait établi, ces dernières années, son site de production sur la commune de Fursac. Profusion est une entreprise spécialisée dans la conception et la réparation de pièces carbone, elle fournit des solutions techniques aux particuliers et aux professionnels. Elle est également en mesure de réparer toute casse sur les vélos en carbone.

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise vient d'acquérir via une SCI, un bâtiment industriel situé sur la commune de NOTH. Le bâtiment nécessite des travaux d'isolation, d'aménagement et de restructuration intérieure qui seront financés par la SAS PRO-FUSION, futur locataire. Par ailleurs, le site nécessite également d'être raccordé au réseau collectif d'eaux usées.

Le montant total des dépenses pour ces travaux de réhabilitation est estimé à 154 905,62 €.

L'entreprise a déposé un dossier de demande subvention entrant dans le cadre du règlement d'intervention économique d'aide à l'immobilier d'entreprises pour une aide majorée de 50 000 € ce qui représente 32,3 % du montant total des dépenses éligibles.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Financiers	Montant	Taux
Travaux de réhabilitation	154 905,62	Europe (LEADER)	15 000,00	9,68%
		CCPS (aide à l'immobilier d'entreprises)	50 000,00	32,28%
		Autofinancement	89 905,62	58,04%
<b>Total</b>	<b>154 905,62</b>	<b>Total</b>	<b>154 905,62</b>	<b>100,00%</b>

Compte tenu de la complétude, de l'intérêt du projet pour le territoire et de la qualité des pièces fournies pour ce dossier, la Commission économique du 26 septembre 2024 a émis un avis favorable pour le financement de ce projet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :**

- **Attribue une subvention totale de 50 000€ pour le financement le projet présenté par l'entreprise PRO-FUSION.**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **12 : Économie : Cofinancement de la Quinzaine de la mode responsable en Nouvelle Aquitaine du 7 au 20 octobre 2024**

La Quinzaine de la mode responsable en Nouvelle-Aquitaine, événement initié et piloté par la région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif majeur de sensibiliser les professionnels du secteur et le grand public à l'enjeu d'une mode plus responsable, grâce à :

- La prévention du grand public : actes de consommation plus responsable, gestion des déchets pour un meilleur recyclage, fabrication Made In Nouvelle-Aquitaine...
- La sensibilisation des entreprises néo-aquitaines à la mode responsable : réflexion sur les nouvelles attentes chez les consommateurs, présentation des innovations, partage d'expériences, réindustrialisation...

Sur cette période, de nombreuses initiatives se sont déroulées sur l'ensemble du territoire régional (Poitiers, Aubusson, Beynat, La Rochelle, Niort, Limoges, Bidart et Bordeaux). Les créateurs creusois ont répondu à l'appel en s'alliant pour proposer un programme complet d'actions sur l'ensemble du département. Sur la commune de La Souterraine, cet événement a rassemblé une dizaine de commerçants et d'artisans pour proposer le programme suivant :

- Des ateliers d'initiation à l'artisanat (payants) sur le thème de la mode responsable (à partir de matériaux durables ou recyclés) ;
- Une boutique éphémère avec les créations des artisans et une sélection de livres sur le thème de la mode responsable ;
- Un programme de conférences gratuites animées par des auteurs de la filière et des artisans.

L'organisation de cette quinzaine à La Souterraine est portée par la commune de La Souterraine afin de pouvoir répondre à l'AMI lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine faute de structuration en association du collectif d'artisans. L'entreprise MARCELOT, référente du collectif d'artisans sur l'organisation de cet événement a assuré une partie des dépenses prévues dans le cadre de ces manifestations.

Dans le cadre de la filière économique du Design sur laquelle souhaite s'appuyer la Communauté de communes du Pays Sostranien, il est proposé de soutenir financièrement cet événement qui met en avant les créateurs, les commerçants et artisans de la filière du Design du territoire. Un cofinancement à hauteur de 3 000 € est envisagé à destination de l'entreprise MARCELOT afin de soutenir les dépenses réalisées par l'entreprise au cours de cette quinzaine.

Le plan de financement de l'opération se présente de la manière suivante :

Plan de financement prévisionnel Quinzaine de la Mode Responsable en Nouvelle Aquitaine				
Dépenses		Recettes		%
Frais de mission	300 €	Aide région	2 000 €	31%
Dépenses de fonctionnement	600 €	Aide CCPS/Filière DESIGN	3 000 €	47%
Dépenses liées aux participants	500 €	Autofinancement	1 400 €	22%
Prestations de services	4 000 €			
Consommables	1 000 €			
<b>Total</b>	<b>6 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 400 €</b>	<b>100%</b>

Sur proposition de la commission économique du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le cofinancement de cette initiative située à La Souterraine dans le cadre de la Quinzaine de la mode responsable en Nouvelle-Aquitaine.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Attribue une subvention totale de 3 000€ pour le cofinancement du projet présenté par l'entreprise MARCELOT dans le cadre de la quinzaine de la mode responsable en Nouvelle Aquitaine du 7 au 20 octobre 2024.**

- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **13 : Économie : ZAE de la Prade - Vente du lot n°9 – parcelle ZE 139**

Les entreprises **PUBLILOGIC** et **SECURITEST** respectivement représentées par messieurs RAVIGNOT et BRACHET sont installées sur les parcelles 10 (PUBLILOGIC – ZE 140) et 8 (SECURITEST – ZE 138) de la ZAE de la Prade secteur Pouyade. Les deux entreprises ont pris contact avec les services de la Communauté de communes pour un projet d'extension.

Ces 2 projets portent sur la parcelle se situant entre les 2 bâtiments (lot 9 – ZE 139).

En ce qui concerne le projet de l'entreprise PUBLILOGIC, il porte sur la construction d'une extension du bâtiment actuel. Cette extension permettra à l'entreprise de disposer d'une surface supplémentaire de 130 m<sup>2</sup> au sol comprenant 90 m<sup>2</sup> de magasin plus 1 pièce atelier/stockage de 40 m<sup>2</sup> et un agrandissement de la surface de parking VL de 4 à 6 places.

Ce projet d'agrandissement correspond à une montée en puissance de l'entreprise PUBLILOGIC qui est en plein développement de son activité textile. L'entreprise développe fortement la vente d'E.P.I. (Equipement de Protection Individuelle). Pour ce faire, elle souhaite passer d'un simple show-room actuel de 20m<sup>2</sup>, à un véritable magasin avec stock. L'objectif est de proposer aux clients des E.P.I « clé en main ». La banque de l'entreprise a donné un accord de principe pour le financement de ce projet.

Concernant l'entreprise SECURITEST, l'évolution de la législation élargie l'obligation de contrôle aux véhicules de catégorie « L » (Quad, voiturette, moto, ...), ce qui provoque un accroissement d'activité pour l'entreprise et un flux de véhicules entrants et sortants toujours plus important. Le site actuel devient, de fait, trop exigü que ce soit pour le bon déroulement de l'activité ou le stockage de véhicules.

Ce double projet imposerait donc de procéder à une division de la parcelle ZE 139 d'une surface de 1 176 m<sup>2</sup> en 2 parcelles de 588 m<sup>2</sup>. Cette démarche obligerait la Communauté de communes du Pays Sostranien à initier une modification du Permis d'Aménager de la ZAE de la Prade (qui demande notamment l'accord des autres colotis de la ZAE), de nouveaux frais de bornages etc...

Il a été convenu avec les porteurs de projets que le coût financier de cette opération leur serait imputé et a donc été intégré dans leur projet de plans de financements prévisionnels.

Sur proposition de la Commission économique du 26 septembre 2024, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les éléments suivants :

- Valider la division de la parcelle cadastrée ZE 139 d'une surface de 1 176 m<sup>2</sup> en 2 parcelles de 588 m<sup>2</sup> ;
- Valider le projet de modification du Permis d'Aménager de la ZAE de la Prade Secteur Pouyade ;
- Confirmer la prise en charge du coût financier de cette modification par les porteurs de projets ;
- Confirmer la prise en charge du coût des aménagements liés à cette opération par les porteurs de projets ;
- Valider le projet de vente d'une parcelle de 588 m<sup>2</sup> pour permettre le projet d'extension de l'entreprise PUBLILOGIC - SCI C2L pour la somme de 8 820 € HT (588 m<sup>2</sup> X 15 € HT) et hors frais de notaire sous réserve du dépôt et de l'obtention d'un permis de construire ; dans un délai de 2 ans maximum.
- Valider le projet de vente d'une parcelle de 588 m<sup>2</sup> pour permettre le projet d'extension de l'entreprise SECURITEST pour la somme de 8 820 € HT (588 m<sup>2</sup> X 15 € HT) et hors frais de notaire sous réserve du dépôt et de l'obtention d'un permis de construire ; dans un délai de 2 ans maximum.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la division de la parcelle cadastrée ZE 139 d'une surface de 1 176 m<sup>2</sup> en 2 parcelles de 588 m<sup>2</sup> ;**
- **Valide le projet de modification du Permis d'Aménager de la ZAE de la Prade Secteur Pouyade ;**
- **Confirme la prise en charge du coût financier de cette modification par les porteurs de projets ;**
- **Confirme la prise en charge du coût des aménagements liés à cette opération par les porteurs de projets ;**
- **Valide le projet de vente d'une parcelle de 588 m<sup>2</sup> pour permettre le projet d'extension de l'entreprise PUBLILOGIC – SCI C2L - pour la somme de 8 820 € HT (588 m<sup>2</sup> X 15 € HT) et hors frais de notaire sous réserve du dépôt et de l'obtention d'un permis de construire dans un délai de 2 ans maximum ;**
- **Valide le projet de vente d'une parcelle de 588 m<sup>2</sup> pour permettre le projet d'extension de l'entreprise SECURITEST pour la somme de 8 820 € HT (588 m<sup>2</sup> X 15 € HT) et hors frais de notaire sous réserve du dépôt et de l'obtention d'un permis de construire dans un délai de 2 ans maximum.**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **14 : Économie : Projet de station de lavage camping-car porté par la SARL Éric Lavage parcelle ZE 142**

La société Éric LAVAGE souhaite s'installer sur la ZAE de la Prade Secteur de la Pouyade pour y installer une Station de lavage / Aire de Camping-Car / recharge de véhicules électriques. Ce projet porterait sur le lot 12 cadastré ZE 142 d'une surface de 1 502 m<sup>2</sup>.

Le projet comprend la mise en place de bornes de vidange en libre-service pour les camping-cars, et l'installation d'une borne de recharge électrique.

Cette acquisition sera portée par la SCI JOLIANN pour la partie terrain et par la SARL ERIC LAVAGE pour la partie installation et matériels de lavage.

Le porteur de projet a fourni un business plan à 3 ans, il prévoit un investissement de 376 000 € financé par l'emprunt qui servira principalement à l'agencement et au matériel de lavage. La société prévoit un résultat net de 32 000 € sur cette même période.

L'acquisition de la parcelle ZE 142 d'une surface de 1 502 m<sup>2</sup> serait de 22 530 € HT et hors frais de notaire.

**La Commission économique du 26 septembre 2024 a émis un avis défavorable sur ce projet d'installation d'une station de lavage pour camping-cars.**

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Refuse la vente du lot 12 cadastré ZE 142 pour l'installation d'une station de lavage / Aire de camping-car / recharge de véhicules électriques ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **15 : Économie : ZAE La Prade Projet de vente de la parcelle ZE 146**

La Communauté de communes a été contactée par 2 porteurs de projet qui souhaitent acquérir la parcelle cadastrée ZE 146 sur la ZAE de La Prade Secteur Pouyade pour y installer un ensemble de lavage automatique, et haute pression. Ce projet comporte l'implantation de 2 portiques automatiques, ainsi que 3 à 4 pistes haute-pression, plus une piste pour véhicules utilitaires et camping-cars. Les porteurs de projet souhaitent également faire construire un espace de parking pour camping-cars équipé en évacuation des eaux usées et recharge en eau propre.

Les porteurs de projets se sont montrés également intéressés pour se positionner en marge de l'implantation d'enseignes commerciales afin de récupérer les eaux pluviales de toitures et alimenter en circuit fermé, la station de lavage. Les porteurs de projet n'ont présenté aucun projet d'implantation ni de plan de financement prévisionnel de ce projet.

L'acquisition de la parcelle ZE 146 d'une surface de 3 627 m<sup>2</sup> serait de 54 405 € HT et hors frais de notaire.

**La Commission économique du 26 septembre 2024 a émis un avis défavorable sur ce projet d'installation d'une station de lavage.**

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Refuse la vente de la parcelle cadastré ZE 146 pour l'installation d'une station de lavage automatique ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **16 : Économie : ZAE La Prade - Projet SEPRIC-DUVAL, implantation de 5 enseignes**

La ZAE de la Prade est identifiée dans le cadre du PLUi comme un secteur à valoriser économiquement du fait de sa proximité avec la RN 145. A cette fin, ce secteur fait l'objet d'une OAP déterminant les orientations de développement et d'organisation de ce secteur mais également ses orientations urbaines et architecturales ou encore paysagères et environnementales. L'ensemble des documents d'urbanisme permettent sur ce secteur, le développement d'activités commerciales, artisanales et tertiaires et ce, dans une logique non-concurrence avec le centre-ville de La Souterraine.

Prenant en compte ce préalable, la société SAS Groupe SEPRIC est en contact avec la Communauté de Communes depuis le mois de juin 2023 pour porter un projet commercial d'ampleur sur le secteur de la Pouyade de la ZAE de la Prade. SAS Groupe SEPRIC est une filiale du Groupe DUVAL fondée en 1977, spécialisée dans l'immobilier commercial (*Retail Park*) notamment dans les périphéries et les villes moyennes. La société a réalisé plus de 70 projets allant de zones commerciales de taille importante au portage de bâtiments commerciaux de petite taille. Ce qui lui permet de générer environ 50 millions d'euros de revenus locatifs par an. Voyant une opportunité rare en bord de RN145, la société présente un projet d'aménagements comprenant l'implantation de 5 enseignes commerciales qui prendraient place sur les parcelles ZH 104 (lot 03 -4 876 m<sup>2</sup>) et ZH 111 (lot 02 14 620 m<sup>2</sup>).

Ces enseignes possèdent une forte notoriété commerciale et ont une bonne capacité à lutter contre l'évasion commerciale. En effet, elles répondent à des besoins du territoire et viennent combler un manque en termes de service commercial à la population qui n'a d'autre choix que de se rendre à Guéret ou Limoges pour trouver des

propositions commerciales similaires. Elles se positionnent en complément de l'offre commerciale que l'on peut retrouver le long de l'avenue Jean Moulin ou des commerces de centre-bourg.

La SAS Groupe SEPRIC, représentée par M REBORD ainsi que plusieurs représentants des enseignes de ce projet sont venus présenter les tenants et les aboutissants à la commission Economie, exceptionnellement élargie aux Maires et aux Vice-présidents(es) le jeudi 24 octobre 2024. A la suite de cette présentation, un temps d'échange a permis de répondre aux questions soulevées par ce projet.

L'implantation de ces enseignes aura un effet bénéfique sur l'emploi. Les fourchettes des besoins en nombre d'emplois évoquées par les représentants des enseignes permettent d'estimer une création nette de minimum 50 emplois. Les enseignes travaillent de concert avec les prescripteurs de l'emploi et favorisent les embauches de locaux en privilégiant notamment les personnes au chômage.

Le projet immobilier portera sur un ensemble des bâtiments de surfaces diverses allant de 350 m<sup>2</sup> à plus de 1 800 m<sup>2</sup> (espace de stockage compris). La société SEPRIC a été destinataire des lettres d'intention pour chaque enseigne.

Le projet respectera les prescriptions et la réglementation du PLUi ainsi que du règlement de la ZAE. Le projet immobilier s'intégrera dans le paysage local et sera performant en termes de production d'énergie (panneaux photovoltaïques sur les toitures et ombrières sur les espaces de parking).

Le planning est le suivant :

- Dépôt du permis de construire et du dossier CDAC dans le courant du 1er trimestre 2025
- Fin des travaux et livraison du parc immobilier estimé à la fin du 1er trimestre 2026
- Ouverture commerciale à la fin du 1er trimestre / 2nd trimestre 2026.

Après en avoir débattu, les élus de la commission Economie élargie ont émis unanimement un avis favorable pour ce projet.

L'offre par la SAS Groupe SEPRIC se matérialisant par un projet global sur 2 lots (14 620 m<sup>2</sup> + 4 876 m<sup>2</sup> = 19 496 m<sup>2</sup>) il est proposé d'appliquer la dégressivité des prix sur le principe de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse du 28 septembre 2017 (REF : DEL170928-32) de la manière suivante :

- De 1 à 14 999 m<sup>2</sup> : 15 € HT soit 18,00 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- De 15 000 m<sup>2</sup> à 25 000 m<sup>2</sup> : 12 € HT soit 14,40 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- Au-delà de 25 000 m<sup>2</sup> : 10 € HT soit 12,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

De ce fait, le coût de l'opération pour la SAS Groupe SEPRIC serait :

- 14 999 m<sup>2</sup> X 15 € HT = 224 985 € HT
- 4 497 m<sup>2</sup> X 12 € HT = 53 964 € HT
- Soit un montant total de 278 949 € HT.

**Le conseil communautaire est appelé à :**

- **Valider le projet présenté par la SAS Groupe SEPRIC et notamment l'implantation des 5 enseignes intégrant ce projet en se basant sur l'avis de la commission Economie de la Communauté de communes du Pays Sostranien ;**
- **Valider la vente des parcelles ZH 104 (lot 03 -4 876 m<sup>2</sup>) et ZH 111 (lot 02 14 620 m<sup>2</sup>) au Groupe SAS SEPRIC pour un montant total de 278 949 € HT, hors frais de notaire, sous réserve de l'obtention du permis de construire et de la validation du dossier CDAC dans une période de 2 ans maximum ;**
- **Autoriser le Président de la Communauté de communes à signer l'acte de vente ;**
- **Autoriser le Président à signer tout acte à intervenir.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide le projet présenté par la SAS Groupe SEPRIC et notamment l'implantation des 5 enseignes intégrant ce projet en se basant sur l'avis de la commission Economie de la Communauté de communes du Pays Sostranien ;**
- **Valide la vente des parcelles ZH 104 (lot 03 -4 876 m<sup>2</sup>) et ZH 111 (lot 02 14 620 m<sup>2</sup>) au Groupe SAS SEPRIC pour un montant total de 278 949 € HT, hors frais de notaire, sous réserve de l'obtention du permis de construire et de la validation du dossier CDAC dans une période de 2 ans maximum ;**
- **Autorise le Président de la Communauté de communes à signer l'acte de vente ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **17 : Économie : Proposition de prolongation du bail commercial de la boulangerie d'Azérables**

La boulangerie d'Azérables est la propriété de la Communauté de communes dans un ensemble immobilier en indivision.

Le bail commercial précédent étant arrivé à son terme, il convient de proposer à l'occupant de la boulangerie la reconduction du bail commercial sur la forme (3/6/9) pour la période 2024-2033

Le loyer mensuel est de 654 € HT soit 774 € TTC indexé.

**La Commission économique du 26 septembre 2024 a émis un avis favorable pour la prolongation par la Communauté de Communes du bail commercial de la boulangerie d'Azérables aux conditions actuelles de loyer.**

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Décide le renouvellement du bail commercial de la boulangerie d'Azérables aux conditions actuelles ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **18 : Économie : Dispositif d'aide à la dynamisation des centre-bourgs**

La commune d'Azérables possède dans son centre-bourg une pharmacie qui contribue à maintenir le maillage de l'offre de santé sur territoire du Pays Sostranien.

Cet établissement se trouve confronté à de nombreuses problématiques :

1/ Accueil inadapté des clients :

- Bâtiment ne répondant pas aux normes d'accessibilité actuelles
- Espace intérieur peu adapté aux nouveaux usages : la cabine de télémedecine se trouve installée par défaut dans le bureau du gérant
- Espace de parking restreint

2/ Qualités de travail dégradées : Espace de stockage des médicaments et consommables plus adapté aux normes en vigueur

Ces éléments devenant un frein au maintien de l'activité sur la commune, la mairie a souhaité porter un projet de construction d'un nouveau bâtiment à la sortie du centre-bourg afin de pérenniser cette activité, essentielle pour les habitants de la commune et plus largement sur le nord du Pays Sostranien.

Le projet consiste en la création d'un nouveau bâtiment, dont la commune sera propriétaire, sur une bande de terrain libre à proximité de la supérette Vival (appartenant également à la commune). Ce bâtiment bénéficiera d'une zone parking bien plus importante grâce à la proximité de la supérette et renforcera un espace d'activités de services (supérette, station essence, garage, pharmacie) proche du centre-bourg.

De ce fait, la Commune d'Azérables a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre de son dispositif de soutien et d'aide à la dynamisation des centre-bourgs. Pour rappel, ce dispositif permet, sous conditions, de cofinancer des projets portés en maîtrise d'ouvrage communale à hauteur de 30% plafonné à 30 000 € HT.

Cette aide pourrait s'inscrire dans le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel - Pharmacie d'Azérables</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant € HT</b>		<b>Désignation</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Etudes Préalables	523 888,17 €		DETR	209 555,17 €	40%
MOE			DETR Complément CRTE	52 388,81 €	10%
Travaux			CD23-Boost'Com'Une (2023-2026)	30 000,00 €	6%
CT/SPS			FEDER	30 000,00 €	6%
			Subvention CCPS	30 000,00 €	6%
			Autofinancement	171 944,09 €	33%
<b>TOTAL</b>	<b>523 888,17 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>523 888,07 €</b>	<b>100%</b>

Le projet entre parfaitement dans le cadre du règlement d'intervention du dispositif mentionné ci-avant. Il a été présenté aux élus de la commission Economie élargie qui s'est déroulée le jeudi 24 octobre 2024. La commission a émis un avis favorable unanime.

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Décide d'attribuer une aide de 30 000€ à la Commune d'Azérables, dans le cadre du dispositif de soutien et d'aide à la dynamisation des centre-bourgs, pour la réalisation du projet présenté ci-dessus ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**19 : Économie : Demande d'acquisition des garages de la Pépinière d'Entreprises par l'entreprise NAUDON-MATHÉ**

Afin de se mettre en conformité avec le droit du travail, l'entreprise doit mettre à disposition de ses salariés un certain nombre de locaux sociaux et des vestiaires séparés doivent être prévus pour les hommes et les femmes.

Pour répondre à cette obligation, l'entreprise Naudon-Mathé souhaite pouvoir acheter les garages (62 m<sup>2</sup> environ) qui sont mitoyens de ses locaux et les transformer en vestiaires pour son personnel féminin.

Le bien est situé sur la Commune de la Souterraine, parcelle CT 127 pour une surface de 62 m<sup>2</sup> environ, mitoyen de l'immeuble de l'entreprise NAUDON MATHE, sans accès ni parking.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'accepter de vendre à l'entreprise Naudon-Mathé les garages de la Pépinière d'entreprises**
- **De fixer le montant du prix de vente, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.**

**Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Décide de vendre les garages de la Pépinière d'entreprises à l'entreprise NAUDON MATHE pour un montant de 3 000€ HT ;**
- **Charge le Président de faire réaliser la vente par acte notarié ;**
- **Précise que tous les frais d'actes nécessaires à la réalisation de cette opération seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Stratégie de structuration de la filière Eau telle que développée en annexe**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La Secrétaire de séance  
**Mme Geneviève BARAT**

Le Président  
**M. Étienne LEJEUNE**



**Et les membres présents ont signé :**

**Le Président, le Secrétaire de séance et les Conseillers  
Communautaires ont adopté à la majorité moins une voix  
le présent compte-rendu et ont signé le registre  
lors de la séance du Conseil Communautaire  
du 02 décembre 2024 à La Souterraine**



## Communauté de communes du Pays Sostranien

### Stratégie de structuration de la filière EAU

#### I) La Ressource en Eau en Nouvelle-Aquitaine et en ex-Région Limousin qui s'inscrit dans une stratégie nationale :

Soumise à des pressions multiples dont le changement climatique, l'eau douce se raréfie. Indispensable pour les écosystèmes continentaux et à la vie humaine, elle est aussi fortement mobilisée par de nombreuses activités anthropiques comme l'agriculture, la production d'énergie ou l'industrie. Bien commun, il nous faut la préserver, la protéger et avant tout la partager.

La région Nouvelle-Aquitaine, riche en ressources hydriques, abrite des réseaux de rivières et de nappes souterraines essentiels pour ses divers usages : domestique, agricole, industriel, et environnemental. Cependant, la région fait face à des défis croissants tels que le changement climatique, la pression anthropique et la qualité de l'eau.

L'ex-région Limousin, comprenant la Creuse où se situe La Souterraine, bénéficie de ressources en eau abondantes. Les défis locaux, outre la consommation humaine, incluent la gestion durable des ressources pour répondre aux besoins agricoles et l'amélioration de la qualité de l'eau pour prévenir la pollution des nappes phréatiques et des rivières.

En 2018, les ministères de la « **Transition écologique et solidaire** » et de « **l'Agriculture et de l'alimentation** » développent la démarche de « Projets de territoire pour la gestion de l'Eau » (PTGE) et s'accordent sur une approche globale de la ressource EAU. *« Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. **Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités environnementales positives, dans une perspective de développement durable du territoire.** »*

Les territoires, comme la Communauté de communes du Pays Sostranien possédant déjà une partie des compétences issues des lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) qui renforcent les principes de chefs de files et de spécialisation des compétences, sont déjà compétentes pour la GÉMAPI et l'assainissement individuel. Elles le seront également pour l'eau potable, l'assainissement collectif et les eaux pluviales à partir de 2026. La loi NOTRe notamment « *produit un effet systémique profond sur les organisations de l'emploi dans les métiers de l'eau* ».

Le territoire sostranien, conscient de ces différents enjeux souhaite porter une approche globale autour de cette thématique et a la volonté affirmée de s'appuyer sur un partenariat reposant notamment, sur l'Office International de l'Eau, structure de formation dans les métiers de l'eau, implantée sur la commune de La Souterraine.

#### II) L'Office International de l'Eau : une structure sostranienne d'ampleur

Sur la commune de La Souterraine, se trouve l'Office International de l'Eau (OIEau) qui est une organisation à but non lucratif créée en 1991 faisant suite à la fondation de l'eau créée en 1977 et qui a pour mission principale de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau à travers le monde. L'OIEau travaille à la fois sur le plan national et international en fournissant des services de

formation, de conseil, et de coopération technique. L'association est déclarée d'utilité publique. Elle bénéficie au rayonnement régional de La Souterraine et du Pays Sostranien.

Dès son origine, l'OIEau a eu vocation à « développer les compétences pour mieux gérer l'eau » en France, en Europe et dans le Monde, en mettant ses savoir-faire au service de la Communauté mondiale de l'Eau, à travers ses 4 domaines d'expertise historiques : l'Appui technique et institutionnel & la Coopération ; la Formation & l'Ingénierie pédagogique ; la Valorisation des connaissances & les Systèmes d'Information ; l'Animation et le développement de Réseaux d'acteurs.

L'OIEau a construit sur son site de La Souterraine un laboratoire pédagogique d'analyses d'eau. Cette installation peut être couplée aux plateformes pilotes de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, métrologie (mesures en quantité et en qualité) dans le cadre de modules de formation conçus et dimensionnés à la demande.

L'implantation de l'OIEau à La Souterraine lui permet de bénéficier de la position stratégique facile d'accès pour les participants aux formations et aux événements organisés. Depuis sa création, l'OIEau a développé son campus à La Souterraine pour devenir un centre de référence en matière de formation et de gestion des ressources en eau.

#### Événements Marquants

- 1991 : Fondation de l'OIEau et début des premières formations à La Souterraine.
- Années 1990 : Expansion des infrastructures de formation et développement de partenariats avec des institutions locales et internationales.
- Années 2000 : Lancement de programmes de recherche appliquée et participation à des projets européens de gestion de l'eau.
- 2010 : Inauguration de nouvelles installations technologiques, notamment des laboratoires de pointe pour la recherche sur le traitement de l'eau.
- 2020 : Renforcement des activités de coopération internationale avec des projets en Afrique, en Amérique latine et en Asie, et mise en place de formations en ligne pour atteindre un public plus large.

L'OIEau a joué un rôle crucial dans le développement socio-économique de La Souterraine et de la région Limousin. En formant des centaines de professionnels chaque année, l'OIEau a contribué à l'amélioration des compétences locales dans le domaine de l'eau, attirant ainsi des entreprises et des projets de gestion de l'eau dans la région.

En somme, l'OIEau à La Souterraine est devenu un pilier de l'expertise et de l'innovation dans le domaine de l'eau, jouant un rôle clé dans la formation, la recherche, et le développement de pratiques de gestion durable des ressources hydriques tant au niveau local que global. L'impact de l'OIEau sur le territoire sostranien s'illustre par une présence annuelle d'environ 1 500 stagiaires pour des séjours de 3 à 4 nuitées en moyenne ce qui impacte de façon non négligeable l'économie locale (hébergement, restauration, transport, achats divers par ces apprenants, valorisation de l'attractivité du territoire, ...), ce qui représente un impact de 6,5 millions d'euros par an sur le territoire sostranien en retombées directes et indirectes (source : *Étude d'impact OIEau – CCI 87*). L'OIEau accompagne régulièrement les collectivités creusoises en appui de projet et nourrit des partenariats importants depuis plusieurs années avec les structures de formation existantes sur le territoire creusois et haut-viennois comme le Lycée agricole d'Ahun ou l'Université de Limoges et accueille plus de 100 étudiants / an en formation initiale sur l'ensemble des 2 sites.

### **III) Intégration de la filière dans la Stratégie Régionale de l'Eau de Nouvelle-Aquitaine**

Depuis 2020, la Stratégie Régionale de l'Eau de Nouvelle-Aquitaine vise à améliorer la gestion des ressources hydriques, à garantir l'approvisionnement en eau de qualité, et à protéger les écosystèmes aquatiques. Pour la région Nouvelle aquitaine, cette thématique est un enjeu transversal, du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau) concernent directement ou indirectement tout le monde en Nouvelle-

Aquitaine. De manière similaire, le plan « Néo Terra », validé dès 2019 par la Région et renforcé par « NéoTerra 2 » en 2023, intègrent les ressources naturelles, dont l'Eau, dans l'ensembles des actions politiques de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ces actions se déclinent également en matière d'économie avec l'objectif de développer une économie durable et responsable à travers 3 objectifs principaux entrant dans le cadre de l'Ambition 4 du plan « Néo Terra 2 » :

1. *Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi*
2. *Renforcer la souveraineté par l'innovation à impact*
3. *Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique*

De son côté, le Schéma Régional de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine traite la thématique de la manière suivante :

- L'ensemble des habitants, citoyens et consommateurs de la Région qui contribuent financièrement aux coûts de la politique de l'eau, à l'élaboration de priorités politiques et qui bénéficient des services de l'eau ou des services fournis par les écosystèmes aquatiques ;
- L'ensemble des collectivités locales (communes, EPCI) – responsables de services de l'eau et de l'aménagement du territoire – et territoriales (Région, départements) de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Des groupes de communes/collectivités formant des syndicats (fermés, mixtes...) assurant la coordination et la mise en œuvre de certaines composantes de la politique de l'eau. Les syndicats de rivière, en particulier, représentent une échelle d'action de bassin propre à traiter à la bonne proximité les enjeux relatifs aux cours d'eau, aux milieux aquatiques et humides, et aux phénomènes concernant le ruissellement des eaux de surface ;
- Les services de l'État et associés (DREAL, DDT, AFB, Agences de l'eau...) assurant et facilitant la mise en œuvre du cadre réglementaire et des outils qui s'y rattachent ;
- L'ensemble des usagers de l'eau et activités économiques (agriculture, tourisme, industrie, énergie, aquaculture, gestionnaires des services AEP/assainissement/irrigation...) et leurs représentants ;
- Les acteurs de la Recherche, Développement et Innovation (Universités et établissements de recherche publics et privés, organismes de développement de secteurs particuliers comme l'agriculture, etc.) ;
- Les acteurs de la formation (initiale et continue, primaire, secondaire et supérieure), de la sensibilisation des habitants et des usagers et de la communication.

Véritable socle commun de l'action régionale en faveur de la gestion de l'eau, la Stratégie Régionale de l'Eau permet à la Région :

- D'affirmer ses ambitions d'être un acteur majeur du grand cycle de l'eau ;
- De prendre en compte les incidences des différentes politiques régionales pouvant impacter la ressource en eau à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- De concevoir la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, milieux) et la maîtrise et l'optimisation de ses usages comme des facteurs d'attractivité, de compétitivité, de durabilité économique et de développement des territoires, dans le respect de la hiérarchisation réglementaire des usages ;
- De projeter les politiques régionales au regard des effets attendus du changement climatique particulièrement prégnants sur la ressource en eau.

**La structuration de la filière à La Souterraine doit s'aligner sur les objectifs du Schéma Régional de l'Eau et les Ambitions de Néo Terra 2, en renforçant les synergies entre les acteurs locaux et régionaux.**

#### IV) La Structuration de la Filière Eau comme levier du développement Socio-Économique du Pays Sostranien

La structuration de la filière eau à La Souterraine peut jouer un rôle déterminant dans le développement socio-économique du Pays Sostranien. En se concentrant sur quelques leviers, cette initiative peut stimuler l'économie locale, améliorer la qualité de vie des habitants, et renforcer la résilience de la communauté face aux défis environnementaux. Au niveau national, la filière représente environ 120 000 ETP et planifie le recrutement d'environ 13 000 ETP sur la période 2020-2025 (*source : Etude prospective emplois, métiers et compétences de la Filière Française de l'Eau - Rapport final complet – Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion 2020*). La structuration de cette filière au niveau local doit donc s'articuler autour de deux axes majeurs entrant dans le champ de compétence de la Communauté de communes du Pays Sostranien.

##### 1. Développer la création d'emplois en favorisant :

- Le développement d'entreprises locales : Encourager la création et l'implantation d'entreprises spécialisées dans la gestion de l'eau, le traitement des eaux usées, et les technologies innovantes liées à l'eau.
- La formation : en favorisant la mise en place des programmes de formation et d'apprentissage pour préparer les jeunes et les demandeurs d'emploi aux métiers du secteur de l'eau.
- L'incitation économique : via des subventions ou des aides diverses pour attirer les entreprises et les start-ups dans le secteur de l'eau.

Ces orientations pourraient avoir un impact significatif sur l'augmentation des opportunités d'emplois qu'elles soient directes dans les entreprises et les infrastructures de gestion de l'eau, et indirectes dans les services support (participant à la réduction du taux de chômage local).

##### 2. Développer l'innovation et la recherche en favorisant :

- Le développement d'un centre d'excellence de l'Eau (ou Cluster) : Développer La Souterraine comme un centre d'excellence pour la recherche et l'innovation en gestion de l'eau, en partenariat avec l'OIEau et d'autres institutions éducatives et de recherche (Université de Limoges). Ce qui est déjà le cas pour l'OIEau dans ses pratiques. Dans cette continuité, il pourrait être intéressant de travailler sur le développement d'un cluster économique de l'eau à La Souterraine. Un cluster rassemble divers acteurs du secteur de l'eau pour promouvoir l'innovation, améliorer la compétitivité et stimuler le développement économique régional.
- Les projets de R&D collaboratifs : Encourager des projets de recherche et développement collaboratifs entre le secteur privé, les institutions ;

Ces initiatives permettraient de placer le Pays Sostranien comme un leader régional en technologies de gestion de l'eau. Cela pourrait avoir également pour conséquence d'attirer localement des chercheurs, des ingénieurs et autres professionnels qualifiés, stimulant ainsi l'économie locale.

La structuration de la filière économique de l'eau à La Souterraine présente un potentiel considérable pour le développement socio-économique du Pays Sostranien. En créant des emplois, en améliorant les infrastructures locales, en favorisant et en stimulant l'innovation, cette initiative peut permettre au territoire de se distinguer au niveau régional, voire nationale du fait du rayonnement et de la renommée d'une structure telle que l'OIEau. La collaboration avec des partenaires clés comme l'OIEau, le monde universitaire, les consulaires et agences de développement d'une part et les structures prescriptrices de l'insertion, de l'emploi et de la formation comme l'École de la 2ème Chance 23-87, la Mission Locale, la MEF23, et France Travail d'autre part, est essentielle pour le succès du développement et de la réussite de cette filière. La Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle Aquitaine évoque la nécessité d'une « **certaine porosité entre les établissements de formations et le monde socio-économique** » ;

\\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Agora - Dossiers partagés\Economie\OIEau\20241105\_Structuration filière EAU CCPS\_VF.docx

*ce dernier intégrant les entreprises, mais également le tissu associatif et culturel, les collectivités et autres représentations des pouvoirs publics, etc. Un des enjeux du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation) consiste donc à développer et renforcer l'articulation entre l'offre de formation et les besoins socio-économiques du territoire. ». Cette volonté est renforcée par la politique Néo Terra 2 qui veut s'appuyer sur le développement d'une « économie multi-locale en aidant à l'émergence et la structuration de filières, s visant à favoriser le développement de territoires d'innovation dans toute la Nouvelle-Aquitaine ».*

## V) Stratégie de la structuration de la filière économique de l'Eau sur la Pays Sostranien

La structuration d'une filière économique de l'eau à La Souterraine nécessite une collaboration étroite entre divers partenaires locaux et régionaux. Cette stratégie vise à créer un écosystème intégré et durable, en harmonisant les politiques, en favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en stimulant la création et l'implantation d'entreprises dans les secteurs de l'eau.

### 1. Harmonisation des Politiques entre Régions et Communauté de Communes et association des partenaires

- Création d'un Comité de Pilotage : Établir un comité composé de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté de communes du Pays Sostranien, de l'OIEau, et pourquoi pas y associer les représentants de l'École de la 2ème Chance 23-87, de la MEF23, de France Travail, et d'acteurs privés pouvant avoir un impact et un intérêt à être associés à cette démarche.
- Élaboration d'un cadre commun : Développer un cadre stratégique commun aligné sur la Stratégie Régionale de l'Eau de la Région Nouvelle-Aquitaine, intégrant les thématiques du développement économique évoquées précédemment et les ambitions de la politique Néo Terra 2.
- Projets pilotes partagés/expérimentations : Mettre en place des projets pilotes/expérimentations à vocation économique en collaboration entre les différentes entités pour développer l'insertion professionnelle, l'emploi et l'entrepreneuriat sur le territoire ;
- Développer une ingénierie de filière dédiée à la thématique de l'eau ;
- S'appuyer sur le programme Territoire d'Industrie pour bénéficier du réseau partenaires.

Cela aurait pour avantage d'assurer une approche unifiée et cohérente sur la structuration de la filière, évitant les actions dispersées et redondantes. De plus, cela favoriserait l'innovation par la mise en commun des compétences et des idées de divers acteurs et pourrait ainsi développer des dynamiques collectives locales sur les métiers de l'eau.

### 2. Formation et Insertion Professionnelle des Jeunes

- Mobiliser les acteurs pour la constitution d'une cartographie des besoins en compétences. Le marché des métiers de l'eau connaît actuellement une explosion de la demande (innovation, gestion de la ressource, gestion de la compétence) ;
- Développer les relations entre structures pour favoriser les programmes de formation : En partenariat avec l'OIEau, l'École de la 2ème Chance 23+87 et ses partenaires (la Mission Locale, la MEF23, et France Travail etc.), mobiliser autour des programmes de formation adaptés aux besoins du secteur et sur les métiers en tension pouvant bénéficier aux publics les plus en besoin de se former ;
- **Créer du lien entre les filières EAU et DESIGN.** En créant des ponts entre le secteur de l'eau et celui du Design, les deux filières pourraient multiplier les perspectives d'évolution et notamment sur le secteur de l'eau où une approche par le Design pourrait permettre de développer et valoriser les offres de produits et de services, de diversifier les offres de et les marchés ou trouver des nouveaux leviers de développement ;
- Promotion des Métiers de l'Eau : Lancer des campagnes de sensibilisation pour attirer les jeunes vers les métiers de l'eau, mettant en avant les opportunités de carrière et les

perspectives de développement personnel. Cela pourrait principalement concerner les métiers de l'eau en tension comme par exemple : les électromécaniciens, /techniciens de maintenance, les techniciens en instrumentation et mesure, les spécialistes en automatismes et télégestion, la programmation de travaux, les études techniques, les dessinateurs et SIG, les technico-commerciaux et les chefs d'équipe (ces 8 catégories en tension représentent 55% des besoins en recrutement sur la période 2020-2025, soit ~ 7 150 équivalents salariés) ;

- Soutien à l'Insertion Professionnelle : Mettre en place des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle, comme des forums de l'emploi, des ateliers de préparation aux entretiens, et des accompagnements personnalisés à travailler en lien avec les entreprises en demande (définition des besoins) et les prescripteurs de l'insertion professionnelle et de la recherche d'emplois (France Travail, MEF23, E2C23+87 et ses partenaires, etc.).

Cette approche pourrait permettre de répondre aux besoins du marché en alignant l'offre de formation avec les besoins réels du marché local et régional, augmentant ainsi l'employabilité des jeunes, tout en renforçant des compétences locales et en favorisant la réduction du nombre de personnes à insérer/réinsérer sur le marché du travail. L'appui d'une structure comme l'OIEau, forte de plus de 350 formations s'adressant à des publics extrêmement larges, permettrait de toucher un large public et plus particulièrement celui éloigné du monde du travail et de la formation qui est particulièrement sensible sur notre territoire.

### 3. Création et Implantation d'Entreprises

- Permettre la création d'opportunités d'affaires dans le secteur de l'eau à La Souterraine que ce soit par la création d'entreprises ou l'implantation d'entreprises exogènes, en s'appuyant notamment sur les réseaux de l'OIEau, de l'ADI-NA et de la CCI 23 et CRCi NA.
- Travailler au développement d'un incubateur d'entreprises aux côtés de l'OIEau portant sur les thématiques de l'Eau
- Inciter économiquement la création/implantation d'entreprise sur le territoire par la mise en place de subventions et d'aides financières pour attirer les entreprises et favoriser la création (ex : bourse à la création d'entreprises, subventions pour l'innovation, des prêts à taux réduits, aide à l'immobilier etc.).
- Zone d'Activité dédiées : Être en capacité de proposer un foncier dédié aux entreprises du secteur de l'eau, immédiatement mobilisable notamment sur le secteur de La Prade 03 qui paraît tout indiqué.
- Apporter un soutien administratif et technique aux entreprises pour faciliter leur installation et leur développement (Faciliter l'obtention des permis et des autorisations administratives, conseiller les porteurs de projets, et les assister techniquement pour le développement de projets).

Ces actions pourraient permettre de stimuler la création d'emplois locaux bien évidemment, et généreraient un certain dynamisme économique local en termes de retombées directes et indirectes. Le territoire pourrait développer son attractivité en attirant des investissements et en renforçant ainsi sa capacité industrielle et technologique locale. De plus, le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et centrée sur la gestion durable des ressources en eau renverrait une image positive du territoire.

La structuration d'une filière économique de l'eau à La Souterraine est une démarche ambitieuse visant à créer un écosystème intégré et durable. En harmonisant les politiques régionales et locales, en favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en stimulant la création et l'implantation d'entreprises, cette stratégie vise à développer une économie locale dynamique et résiliente. L'intégration de partenaires comme l'OIEau, l'École de la 2ème Chance 23-87, la Mission Locale, la MEF23, et France Travail est essentielle pour assurer le succès de cette initiative. Les avantages attendus incluent notamment l'implantation d'entreprise de ce secteur sur le territoire sostranien, la création d'emplois, et une contribution significative au développement socio-économique de la région.

## VI) Actions Opérationnelles pour le Renforcement des Aides de la Communauté de Communes du Pays Sostranien (liste non exhaustive)

### 1. Actions pouvant être mises en place à court termes (< à 1 an) :

- Soutien immobilier à l'OIEau, dans son développement / extension
- Mettre autour de la table rapidement l'OIEau et les partenaires de la collectivité en matière d'emplois et d'insertion (France Travail, MEF, E2C et ses partenaires)
- Développer les relations entre l'OIEau et la cité scolaire du DESIGN Raymond LOEWY
- Associer à la démarche de structuration de la filière EAU, les services de la Région Nouvelle Aquitaine :
  - CADET
  - Néo Terra
  - Eau
  - Environnement
  - Formation
  - Performance Industrielle
  - ADI-NA
  - Etc.
- Actions de promotion des métiers de l'Eau auprès des collèges et lycées du territoire (via PEPS'23 CLEE ?)

### 2. Actions pouvant être mises en place à moyen termes (1 à 3 ans) :

- Attirer des entreprises du secteur de l'eau en s'appuyant sur le réseau de l'OIEau
- Création d'un Fonds de Soutien à la création d'entreprises dans les métiers de l'eau
- Mise en place d'incitations économiques pour les entreprises du secteur de l'eau
- Renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle dans les métiers de l'eau
- Nouer des partenariats avec l'Industrie : Encourager les partenariats entre l'OIEau et les entreprises locales pour cofinancer des projets de recherche appliquée et des formations spécifiques aux besoins du marché.

### 3. Actions pouvant être mises en place à long termes (3 à 5 ans) :

- Mise en place d'un Incubateur spécialisé dans le secteur de l'Eau en lien avec l'OIE et la formation du Lycée agricole d'Ahun.
- Intégration au Cluster / Pôle de compétitivité Eau sur la région Nouvelle Aquitaine (ou plus largement)

## Conclusion

Cette série d'actions opérationnelles visent à renforcer les capacités du territoire à dynamiser son économie sur un secteur encore trop peu exploité. Elle permettra également de renforcer l'assise de l'OIEau sur le territoire sostranien et apportera une pérennité au site. Les actions permettront de dynamiser la création d'entreprises et améliorer l'insertion professionnelle, contribuant ainsi de manière significative au développement socio-économique du Pays Sostranien. En soutenant l'innovation, en facilitant l'entrepreneuriat et en alignant la formation professionnelle avec les besoins du marché, la Communauté de communes du Pays Sostranien peut et veut créer un écosystème dynamique dans le secteur de l'eau.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 023-242300135-20241104-DEL2024110408-DE